

KT/EA

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Décision	Nature	Folio n°
	21.10.2026	D172	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

DECISION

par délégation du
Conseil Communautaire

OBJET	INVESTISSEMENTS 2026
	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES CRÉDITS LEADER CRÉATION D'UN GISEMENT DE MATÉRIAUX POUR RÉEMPLOI

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2026-203 du 08 octobre 2026, reçue en sous-préfecture le 14 octobre suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité et notamment la délégation n° 26,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	21 OCTOBRE 2026
Date de mise en ligne sur le site internet	21 OCTOBRE 2026

Flers Agglo, engagée dans une dynamique de transition écologique et sociale, souhaite créer un gisement de matériaux issus de chantiers de démolition en vue de leur réemploi sur le territoire.

Dans le cadre du programme de renouvellement urbain du quartier Saint-Michel à Flers, conduit avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la démolition de 152 logements sociaux représente un gisement conséquent de matériaux réemployables. Une première expérimentation, menée dans le cadre d'un mini-lot, début 2025 à l'occasion de la démolition d'un immeuble du bailleur Orne Habitat, a porté sur la récupération de parquet en vue de sa réutilisation sur les premiers travaux du Pré9, pôle de l'économie sociale et solidaire situé à Saint-Georges-des-Groseillers. Cette phase pilote a démontré la faisabilité et la pertinence de la démarche tant sur le plan environnemental que sur celui de l'insertion.

Le projet consiste à structurer cette initiative à plus grande échelle. Il comprend :

- L'organisation de la dépose des parquets et cloisons dans les logements destinés à la démolition,
- La collecte sur site de différents gisements de réemploi
- Le transport et le reconditionnement des matériaux déposés (nettoyage, ponçage, tri),
- Le stockage puis le réemploi de ces matériaux sur des opérations du territoire, notamment le pôle ESS de Saint-Georges-des-Groseillers.

Pour la réalisation de ce projet, Flers Agglo a passé un marché à bons de commande d'une durée de deux à quatre ans. Les crédits LEADER sont sollicités sur la première année du marché, permettant d'initier la démarche.

L'innovation porte sur la constitution d'une filière locale de réemploi calibrée en fonction de l'amont (gisement issu du programme ANRU) et de l'aval (opérations de réutilisation des matériaux déjà identifiées), assortie d'une dimension d'insertion par l'activité économique.

Le coût total éligible au fonds Leader s'élève à 51.830,19 € HT.

Ce projet inscrit au Budget 2026 peut bénéficier des crédits LEADER, selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant
Travaux de dépose de matériaux et de reconditionnement en vue de leur réemploi	51.830,19 €	LEADER	40.000,00 €
		Autofinancement Flers	11.830,19 €
Coût total	51.830,19 € HT	Coût total	51.830,19 € HT

Le Président :

- 1 – SOLLICITE** une subvention de 40.000 €, au titre du programme Leader du Pays du Bocage.
- 2 – APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus.
- 3 – PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont prévus au BP 2026.

Le Président,

Jérémy PREVOST

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20261021-D172-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2026
Publication : 21/10/2026